



Communiqué
Pour diffusion immédiate

La nouvelle classification fleurie des municipalités : La corporation Les Fleurons du Québec voit le jour !

Saint-Hyacinthe le 25 novembre 2005 - Le 25 novembre dernier avait lieu à Saint-Hyacinthe l'assemblée générale de fondation de la Corporation Les Fleurons du Québec. La mission de cette corporation est d'organiser et de promouvoir la classification horticole auprès de toutes les municipalités du Québec.

La classification horticole vise à classer les municipalités en fonction de leur niveau de fleurissement, d'aménagement paysager et des éléments construits en vue de reconnaître les municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole des lieux à la vue du public.

Les municipalités ou arrondissements participants se verront attribuer de zéro à cinq fleurons, cinq fleurons étant la classification la plus élevée. Les municipalités pourront afficher leurs fleurons selon les conditions déterminées par la Corporation.

« La classification fleurie des municipalités succède au Concours Fleurir le Québec, qui a été un des leviers de développement de l'industrie de l'horticulture ornementale du Québec au cours des vingt-cinq dernières années. La classification fleurie est appelée à jouer un rôle majeur sur le plan social, économique et environnemental dans notre société. D'ailleurs, ce projet novateur et rassembleur réunit autour de la table des représentants du monde municipal, touristique et de l'horticulture ornementale ».
(président de la nouvelle corporation, M. Jean Grégoire)

Son conseil d'administration, au nombre de neuf personnes, est composé de représentants de ses membres fondateurs :

Les représentants du monde municipal :

- Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- Union des municipalités du Québec (UMQ)

Les représentants du milieu horticole :

- Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec (FSHEQ)

- Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornementale du Québec (FIHOQ)
- Association des responsables d'espaces verts du Québec (AREVQ)

Les représentants du Gouvernement du Québec:

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Ministère du Tourisme (MTO)
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)

Tous s'entendent sur le fait que ce projet d'envergure contribuera directement à l'embellissement horticole et à l'enrichissement individuel et collectif de nos municipalités et des citoyens.

Pour plus d'information, visiter le site www.fleuronsduquebec.com

Source : Mme Luce Daigneault
Tél. : (450) 774-2228